# Transcription textuelle de la vidéo

## Contribuez au futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'agglomération toulousaine

### Partie 1 : Introduction et call to action pour la consultation

*Les inondations, ça n’arrive pas qu’aux autres*

[Illustration d’un homme qui est le personnage narrateur.]

*L’agglomération toulousaine peut aussi y être confrontée mais ensemble, nous pouvons réduire les risques.*

[Illustration à gauche du narrateur et à droite d’un quartier Toulousain inondé.]

[Affichage texte] Comment réduire les risques ?

*Comment faire ?*

[Illustration pictogrammes.] affichage de la plateforme digitale « je participe », lien [jeparticipe.metropole.toulouse.fr](https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi).]

*En participant dès à présent à une consultation pour construire un programme de prévention adapté à notre territoire ! Mais avant, on vous explique tout.*

### Partie 2 : Pédagogie sensibiliser au risque inondation par débordement

*Deux types d’inondations peuvent toucher notre territoire*

[Affichage texte] 1/ Les inondations par débordement des cours d’eau (crue): pluies fortes, longues et étendues

*Commençons par les inondations par débordement des cours d’eau. À la suite de pluies fortes, longues et étendues dans l'arrière-pays, ou lors de la fonte des neiges, le niveau d'eau dans les rivières augmente. On parle alors de crue. Lors des fortes crues, la Garonne, l'Ariège ou leurs affluents débordent, et engendrent des inondations.*

[Illustration d’une carte géographique allant de l’agglomération toulousaine jusqu’au Pyrénées. Sur cette carte le nom des villes Saint-Gaudens, Foix et Pamiers y sont présentes. La pluie est imagée au-dessus de la carte. Le niveau d’eau des rivières présentes sur la carte augmente, des débordements se propagent vers l’aval surtout dans les secteurs sensibles au passage de la crue sur l’agglomération toulousaine.]

*Vous avez peut-être déjà entendu parler de la crue exceptionnelle du 23 juin 1875 qui a entraîné des inondations dévastatrices emportant plus de 300 vies en Haute-Garonne, dont 200 à Toulouse.*

[Affichage texte] 23 juin 1875 la crue dévastatrice.

[Animation d’images historiques de la crue dévastatrice de1875.]

*Une autre crue mémorable de la Garonne et de ses affluents fut celle de février 1952.*

[Affichage texte] Février 1952 une nouvelle crue majeure.

[Animation d’images historiques de la crue de 1952.]

*Depuis, notre territoire n’a connu que des crues plus modérées, dont celle de janvier 2022.*

[Affichage texte] Janvier 2022 une crue modérée.

[Animation d’images de la crue de 2022.]

*Mais nous savons que d’autres crues exceptionnelles peuvent arriver. Ce sont plus de 75000 personnes qui sont aujourd’hui exposées.*

[Affichage texte] Dans l’agglomération toulousaine, environ 75 000 personnes habitent en zone inondable par débordement des cours d’eau.

[Illustration d’une carte géographique de Toulouse et son agglomération avec un zoom. Les zones inondables sont mises en avant.]

### Partie 3 : Sensibiliser au risque inondation par ruissellement

[Affichage texte] 2/ Les inondations par ruissellement : pluies courtes et intenses

*Des inondations peuvent aussi être causées par le phénomène de ruissellement, qui intervient à la suite de pluies courtes mais intenses, comme lors d’un orage. L'eau s'écoule alors à la surface du sol et s'accumule dans les zones plates. L’inondation est très rapide et peut toucher des zones éloignées de tout cours d'eau.*

[Illustration d’une carte géographique de l’agglomération toulousaine. Une pluie intense est imagée au-dessus de la carte. Une horloge défile où une heure s’écoule. Un zoom est effectué sur la carte pour mettre en évidence les inondations qui sont proches ou bien éloignés des cours d’eau.]

*De nombreuses communes ont vécu ce type d’inondation ces dernières années, en partie en raison de l’importante imperméabilisation des sols.*

[Animation d’images et de vidéo d’inondations. Deux vidéos d’une inondation à Toulouse en juin 2023. Une photo à Colomiers en juin 2014.]

### Partie 4 : Rassurer et valoriser les actions engagées.

*Pour limiter les risques, de nombreuses actions de protection ont été engagées depuis 1875.*

[Animation d’une balance avec sur le côté gauche le mot protection, la balance penche du côté du mot.]

*Comme la construction de digues. Malheureusement, le risque zéro n’existe pas : ces ouvrages ne sont pas infaillibles et ont un coût financier et environnemental non négligeable.*

[Images de digues à Toulouse.]

*Ainsi, depuis la fin du XXème siècle, les mesures de protection sont complétées par des mesures d’adaptation.*

[Animation de la même balance avec sur la gauche toujours le mot protection mais vient s’ajouter ici le mot adaptation, ainsi la balance s’équilibre.]

*Pour limiter et adapter les constructions en zone inondable.*

[L’illustration du narrateur montre une carte géographique toulousaine avec le zonage simplifié. En bleu apparaissent les zones de construction possible sous conditions. En rouge apparaissent les interdictions de construire.]

*Améliorer la surveillance et la prévision des crues et pour mieux organiser les secours. Mais pour réduire durablement les risques liés aux futures inondations,*

[L’illustration du narrateur est à gauche et à droite il y a une image d’un service de prévention des crues avec en bas le logo “ vigicrues”.]

*il est nécessaire de poursuivre et de renforcer nos efforts !*

[L’illustration du narrateur est à gauche et à droite il y a une image d’un service de prévention des crues avec en bas le logo “ vigicrues”. Une bulle de narration apparaît à côté du narrateur où il est inscrit “ poursuivre et renforcer nos efforts”.]

### Partie 5 : Présentation du PAPI

*C’est pourquoi Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le Sicoval et la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain se sont engagés en 2018 dans un Programme d’Actions de Prévention des Inondations : le « PAPI ».*

[Animation de la même balance avec les mots protection et adaptation avec les logos : Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le Sicoval et la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain et PAPI.]

*Ce programme facilite la mise en œuvre d’actions complémentaires, visant à :*

* *Mieux connaître et sensibiliser sur les risques*
* *Améliorer la surveillance et la prévision des inondations*
* *Améliorer les alertes et la gestion de crise*
* *Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens*
* *Limiter la fréquence et l’ampleur des inondations dans les zones à enjeux.*

[Schéma avec au centre le PAPI. Autour de ce mot il y a 4 piliers : Connaître et sensibiliser, Anticiper et gérer les inondations, Réduire la vulnérabilité, Réduire l’occurrence des inondations.]

*En 2024, les acteurs du projet élaborent le futur programme, qui s’étendra sur une durée de 6 ans.*

### Partie 6 : Engagement pour mobiliser.

*Pour que ce programme soit le vôtre, nous avons besoin de vous. Ainsi, une consultation publique est ouverte dès à présent afin de prendre en compte les besoins de chacun.*

[Illustration du personnage narrateur qui apparaît.]

*Partagez vos expériences et proposez vos idées en vous rendant dès maintenant sur le site Je Participe pour contribuer en ligne.*

[Affichage de la plateforme digitale « je participe », lien [jeparticipe.metropole.toulouse.fr](https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi).]

*En complément, des rencontres seront organisées en différents lieux du territoire et seront annoncées sur le site* [*JeParticipe.*](https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi)

[Illustration d’une garde géographique vague qui met en avant plusieurs points de repères.]

*Enfin, des dossiers de consultation au format papier sont disponibles en mairie.*

[Affichage texte] Parce que les inondations, ça n’arrive pas qu’aux autres, ensemble, mobilisons-nous pour réduire les risques !

*Parce que les inondations, ça n’arrive pas qu’aux autres, ensemble, mobilisons-nous pour réduire les risques !*

[Affichage de la plateforme digitale « je participe », lien [jeparticipe.metropole.toulouse.fr](https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi).]

[En bas à gauche est écrit “ avec le soutien financier de”, à côté il y a les logos suivants : logo de l’état, logo de la région, logo de l’agence de l’eau et logo de la prefecture.]

[En bas à droite est écrit “ démarche co-portée par ”, à côté il y a les logos suivants : logo PAPI, logo du grand ouest, logo du muretain, logo du sicoval et logo de toulouse métropole.]